

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017**

Le vingt-sept novembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 20 novembre 2017**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 9 (10 à partir de la présentation du dispositif Voisins Vigilants)**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4**

**Nombre de votants : 13 (14 à partir de la présentation du dispositif Voisins Vigilants)**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**M. GADRAT, Mme CAMUT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT, Adjoints.**

**M. BONNEFON, M DEBART, M. RIPES, Mme SAINTE LUCE,**

**Mme TRIBAUDEAU ayant rejoint la séance à partir de la présentation de l'exécution budgétaire.**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme CHARVET ayant donné pouvoir à Mme CAMUT**

**M. COURREAUD ayant donné pouvoir à M. DEBART**

**M. DEFRANCE ayant donné pouvoir à M. BONNEFON**

**Mme XANS ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL**

**Absent excusé :**

**M. BATLO**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**Mme CAMUT est désignée secrétaire de séance.**

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017.

## **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde : plantations de végétaux – corridors écologiques**

Monsieur le Maire expose qu'avec le concours de l'association Arbres et Paysages en Gironde, la commission Espaces verts/Développement durable, a travaillé sur un projet de mise en place de corridors écologiques comprenant

- des plantations de haies derrière le cimetière, le long du fossé qui sépare la parcelle communale de la Cité du Païche, à des fins d'amélioration du paysage et de sécurité sanitaire
- des plantations d'arbres sur le futur parking derrière le cimetière

Le coût de la conception et conseils, suivi sur 3 ans et fournitures, s'élève à **1 151,57 € TTC** pour 147 jeunes plants et 11 érables, filet anti rongeurs, agrafes et paillage, dont 20 € d'adhésion à l'association

Si la commune délègue la plantation à l'association, le coût est de **901,32 € TTC**.

Soit un total TTC (fournitures + plantations) de **2 052,89 €**

L'ensemble de ces prestations (fournitures + pose) peut être subventionné à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental.

Le plan de financement serait le suivant :

	HT	TTC
Fourniture et prestations de conseil	942,97 €	1131,57 € * adhésion 20 € déduite
Plantations	751,10 €	901,32 €
Total	1694,07€	2032,89 €
subvention CD 33	677,63 €	
A la charge de la Commune		1355,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- valide cette opération,
- accepte d'adhérer à l'association Arbres et Paysages de Gironde,
- accepte que les crédits afférents soient portés au budget communal,
- solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde selon le plan de financement ci-dessus

## **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde : travaux à l'école**

Monsieur le Maire expose que divers travaux s'avèrent nécessaires pour mettre l'école en conformité avec les prescriptions de l'ADAP et, suite au rapport du bureau de contrôle mandaté pour vérifier la sécurité des bâtiments, d'une part, et pour moderniser les toilettes coté garçons, qui sont vétustes, d'autre part.

Ils ont été chiffrés :

- pose d'un interphone vidéo : 2 736,36 € TTC
- pose d'éclairage de sécurité, d'arrêts d'urgence pour installations électriques et d'un coffret électrique : 2 710,82 € TTC
- réfection des urinoirs : 3 636,20 € TTC

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Conseil Départemental de la Gironde (50 % minimum), et éventuellement au titre de la DETR.

	HT	TTC
interphone	2 330,30 €	2 736,36 €
travaux sécurité électrique	2 259,02 €	2 710,82 €
réfection urinoirs	3 030,17 €	3 636,20 €
total	7 619,49 €	9 083,38 €
subvention CD33 (50 %)	3 809,75 €	
DETR (30 %)	2 285,85 €	
A la charge de la Commune		2 987,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- valide cette opération
- accepte que les crédits afférents soient portés au budget communal selon le plan de financement ci-dessus,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde et de l'Etat au titre de la DETR

## **Demande de subvention auprès l'ETAT (DETR) : travaux à l'école**

Monsieur le Maire expose que divers travaux s'avèrent nécessaires pour mettre l'école en conformité avec les prescriptions de l'ADAP et, suite au rapport du bureau de contrôle mandaté pour vérifier la sécurité des bâtiments, d'une part, et pour moderniser les toilettes coté garçons, qui sont vétustes, d'autre part.

Ils ont été chiffrés :

- pose d'un interphone vidéo : 2 736,36 € TTC
- pose d'éclairage de sécurité, d'arrêts d'urgence pour installations électriques et d'un coffret électrique : 2 710,82 € TTC
- réfection des urinoirs : 3 636,20 € TTC

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Conseil Départemental de la Gironde (50 % minimum), et au titre de la DETR.

	HT	TTC
interphone	2 330,30 €	2 736,36 €
travaux sécurité électrique	2 259,02 €	2 710,82 €
réfection urinoirs	3 030,17 €	3 636,20 €
total	7 619,49 €	9 083,38 €
subvention CD33 (50 %)	3 809,75 €	
DETR (30 %)	2 285,85 €	
A la charge de la Commune		2 987,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- valide cette opération
- accepte que les crédits afférents soient portés au budget communal selon le plan de financement ci-dessus,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde et de l'Etat au titre de la DETR

*Mme TRIBEAUDEAU rejoint la séance.*

### **Adhésion au dispositif Voisins vigilants**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a présenté le dispositif Voisins Vigilants au Conseil Municipal, au cours de sa séance du 24 octobre 2017.

Conformément à la requête du Conseil Municipal, les tarifs de la signalétique spécifique à cette opération ont été recherchés.

Monsieur Debart s'interroge sur l'intérêt d'amener une démarche à caractère urbain dans une commune rurale, où les personnes se connaissent et s'apportent une entre-aide de voisinage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de reporter sa décision, et charge M. Debart de mettre en ligne un sondage afin de tester l'intérêt que porterait la population à ce dispositif.

## **Point sur les commissions**

### **Finances :**

Le montant de la trésorerie à ce jour est de 537 992,13 €

M. le Maire indique que M. le Président de la République a précisé, lors du Congrès des Maires, que les communes seront compensées à l'Euro près de la baisse de la taxe professionnelle. M. Debart précise que ces compensations suivront l'évolution des bases.

### **Informations/communication**

M. DEBART expose que l'annonce pour l'embauche d'un jeune en service civique a été mise en ligne. A ce jour, une candidature a été reçue.

Il va continuer à travailler sur les actualités du mois de décembre, en veillant à ce que les informations sur les événements majeurs (30<sup>e</sup> anniversaire de l'ARESS, Téléthon) ne se fassent pas de l'ombre.

Pour la course organisée pour le Téléthon, l'évènement sur Facebook a remporté un réel succès. Il va exploiter les informations qui viennent de lui être communiquées et préparer un flyer. La recherche de lots se poursuit, avec des lots spécifiques pour les jeunes, recueillis par M. Batlo.

M. DEBART travaille aussi sur l'affiche de Nouvelle Année pour les abribus et l'invitation aux vœux de M. le Maire.

### **Urbanisme**

La commission s'est réunie le 20 novembre pour étudier les dossiers en cours.

L'architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable pour l'implantation d'une bâche de défense incendie dans le « lotissement les vignes du Canterane », rue de la Poste. M. CHARIOL rappelle que c'est un équipement inesthétique et qui empiètera sur les espaces verts du lotissement. Il propose donc d'organiser une table ronde entre le lotisseur, les techniciens du service de défense incendie et la Mairie pour étudier les possibilités techniques et financières d'un raccordement au réseau de défense incendie existant. Il rappelle qu'à terme, ce lotissement va générer un apport non négligeable de taxe foncière.

La route devra être entièrement rénovée à l'issue des travaux de construction.

Un premier permis de construire vient d'être déposé pour ce lotissement.

### **Voirie**

M. GADRAT précise que le cabinet SOCAMA a été relancé à plusieurs reprises pour la plantation des saules le long des berges de la Dordogne, suite aux travaux.

Le SDEEG va effectuer une remise en état du poste de la Cavaille.

Un rendez-vous a été organisé avec M. DUFY, technicien du SITAF pour faire le point sur l'entretien des fossés et cours d'eau ; il a été convenu d'attendre les résultats du diagnostic qui sera effectué dès la mise en œuvre de Gémapi.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les modifications statutaires du SITAF ont l'objet devient : Gémapi.

Le SMICVAL a informé les communes que les camions de ramassage ne pourraient plus effectuer de marche arrière ; des solutions ont donc été recherchées et presque toutes trouvées dans les sites critiques, sous réserve de leur validation par le SMICVAL. Il conviendra de communiquer auprès des riverains afin qu'ils évitent de stationner sur les emplacements gênants les jours de collecte.

M. GADRAT a émis un avis défavorable pour l'installation d'un réseau téléphonique aérien (23 poteaux) entre le Quai et la Cavaille, alors que le réseau déjà existant est enterré mais endommagé par des rongeurs. En temps, le réseau souterrain a été réparé.

### **Bâtiments**

M. GADRAT indique que l'ascenseur de la RPA est à nouveau en état de fonctionnement. Un entretien a eu lieu avec Logévie et un de ses experts, en l'absence d'OTIS qui n'a pas honoré le rendez-vous.

OTIS a remplacé gracieusement la carte mère mais des anomalies de maintenance ont été détectées. Un nouveau RDV est à prévoir. Logévie a annoncé la remise à neuf de l'ascenseur en 2018.

Sous réserve d'une confirmation officielle par le contrôleur technique, le compteur électrique qui alimente l'école, et les équipements sportifs serait suffisant pour supporter la surcharge de la médiathèque

M. GADRAT explique pourquoi l'opération Cocon 33 ne lui semble pas intéressante.

Le permis de construire pour le cabinet de kinésithérapie a été déposé.

La consultation des entreprises pour la médiathèque va être lancée.

## **Ecole**

M. RIPES rappelle les investissements prévus pour l'école, et visés dans les demandes de subventions précédemment étudiées.

Dans le cadre du travail effectué pour parer aux bruits et comportements non adéquats, notamment à la cantine, des mesures vont être mises en place : distribution de fascicules, restauration d'un carnet à points et installation d'un feu tricolore sonore dans le restaurant scolaire.

## **Animations/vie associative**

Mme TRIBEAUDEAU fait le point sur l'organisation du Téléthon. Les circuits des courses de 8 et 16 Km vont être inversés et le fléchage va être adapté. La collecte de dons est en cours.

M. le Maire indique que la présentation des vœux à la population aura lieu le 11 janvier 2018, et le repas des Aînés le 28 janvier. Mme CAMUT précise qu'il faudra bien préciser aux administrés qui ont des difficultés à se déplacer, qu'un co-voiturage sera mis en œuvre.

L'âge d'invitation à ce repas est fixé à 61 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **Espaces verts :**

Mme GUILLOT présente le projet de relookage des jardinières en bois. Dans ce cadre, elle recherche trois barriques, qui permettront de les habiller.

## **Logement/ Action sociale**

Mme CAMUT indique que les deux logements vacants à la RPA ont été loués.

Les animations en place se passent bien et sont financées par l'aide du Conseil Départemental. Il conviendra néanmoins de les étoffer par d'autres activités. Dans ce cadre, elle se propose de contacter Siel Bleu, une association reconnue sur la plan national.

Mme CAMUT a reçu des demandes de colis de Noël (colis festif) par des administrés qui ne participeront pas au repas. Il est répondu que le repas est le cadeau offert par la Commune à ses Aînés. La définition d'une tranche « 4<sup>e</sup> âge », pour les personnes vraiment handicapées par leur âge, est-elle envisageable ?

Elle indique qu'une résidente de la RPA aura 100 ans le 5 janvier 2018. Mme CAMUT est chargée d'organiser une petite manifestation pour lui rendre hommage.

Mme CAMUT informe ses collègues de l'ouverture d'un EHPAD privé et d'une Résidence Services Séniors à Libourne et en fait la description, pour information.

Les élus s'interrogent sur le devenir du projet de résidence services mais à ce jour, aucune information fiable et définitive n'est communicable.

## **Questions diverses :**

M. le Maire présente l'exposition/vente de peinture organisée à Vignonet dans le cadre du Téléthon les 2 et 3 décembre prochains.

Il rappelle qu'un spectacle de chants de Noël aura lieu à l'église le 16 décembre ainsi que le programme pour les festivités à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'ARESS.

### Dates :

11 décembre 2017 : Conseil Municipal à 18 h 00

12 janvier 2018 : Vœux CDC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.